



Election complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)

Suite à la démission au 30 juin 2015 de Monsieur Gilbert Cuttelod, Conseiller municipal et Syndic, les électrices et les électeurs de l'arrondissement électoral de Servion sont convoqués le

dimanche 8 mars 2015

pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e).

Pour cette élection :

- **Le dépôt des listes de candidat(e)s est fixé au lundi 26 janvier 2015 à 12 heures précises au greffe municipal (Ch. du Clos Joli 2 à 1077 Servion)**
- Il y aura un seul siège à pourvoir, vous ne disposerez donc que d'un seul suffrage.
- Tout(e) citoyen(ne) suisse, homme ou femme, âgé(e) de 18 ans révolus, inscrit(e) au rôle des électeurs de l'arrondissement électoral de Servion aura le droit de **vote et d'éligibilité**.
- Tout(e) citoyen(ne) d'origine étrangère remplissant les conditions légales (10 ans en Suisse, 3 ans dans le Canton de Vaud au moins et inscrit(e) au rôle des électeurs de l'arrondissement électoral de Servion) aura également le droit de **vote et d'éligibilité**.
- Les informations liées à la manière de voter seront jointes au matériel de vote (avec les scrutins fédéraux et/ou cantonaux) qui vous parviendra entre le 9 et le 13 février 2015.
- L'arrêté de convocation sera affiché au pilier public au plus tard le lundi 19 janvier 2015.

Election tacite :

- Si les candidat(e)s éligibles ne devaient pas être plus nombreux que le nombre de sièges à pourvoir, en l'occurrence pour cette élection complémentaire : un seul, la candidate ou le candidat serait proclamé(e) élu(e) tacitement par l'autorité compétente soit par le bureau du Conseil communal.

Second tour éventuel

- **Un éventuel second tour se déroulerait le dimanche 29 mars 2015.**
- Chaque électrice et électeur recevrait alors un nouvel envoi contenant un nouveau matériel de vote à utiliser pour ce second tour.
- **Le dernier délai pour le dépôt des listes de candidat(e)s pour le second tour éventuel a été fixé au mardi 10 mars 2015 à 12 heures précises, au bureau du greffe municipal.**

Le greffe municipal, situé au Clos Joli 2 à Servion (rez du Vieux Collège), est volontiers à disposition, durant les heures d'ouverture, pour :

- répondre à vos questions,
- remettre aux candidat(e)s une liste officielle qui devra être complétée, signée et déposée, parrainée par 3 citoyennes et/ou citoyens inscrits au rôle des électeurs de l'arrondissement électoral de Servion, au bureau du greffe municipal

avant le lundi 26 janvier 2015 à 12 heures précises

Le Greffe municipal

L'élection du Syndic a été fixée au dimanche 14 juin 2015.

Toutes les informations utiles vous parviendront par le biais d'un nouveau tous ménages.